

Département du Lot	Séance du 05 février 2026 à 20h30
Commune de Glanes	Le cinq février deux mille vingt-six, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jacques FERRAND.
Nombre de membres en exercice : 10	Étaient présents : Jacques FERRAND, Geoffrey CROS, Eric AUDUBERT, Muriel LAPAUZE, Abdelghafour EL MOUKAFIH, Olivier BACHALA
Présents : 6	Étaient Représentés :
Votants : 6	Étaient Excusés : Stéphanie REYNIER, Sébastien SOULHOL, Vincent QUERCY
	Étaient Absents :
	A été élu secrétaire de séance : Eric AUDUBERT
	Quorum : Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Ordre du jour :

- Devis fleurs + main d'œuvre
- Devis électricité
- Devis pompe à chaleur logement école
- Devis écoulement des eaux usées (ancienne école)
- Devis SYDED pour la réalisation d'un dossier réglementaire dans le cadre d'une procédure d'autorisation des installation d'eau potable
- Infos sur le curage des roseaux (devis en cours)
- Bilan financier

La séance est ouverte à 20h40

1. Nomination du secrétaire de séance (N°DE 005 2026)

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise en son article L. 2121-15 qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder par un vote à main levée et nomme Eric AUDUBERT, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la dernière séance (N°DE 006 2026)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2026 a été établi par Geoffrey CROS, celui du 04 décembre 2025 par Abdelghafour EL MOUKAFIH et celui du 06 novembre 2025 par Geoffrey CROS. Ils ont été transmis, pour approbation des membres présents à la séance, à tous les conseillers. Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 12 janvier 2026, 04 décembre 2025 et 06 novembre 2025.

3. Devis fleurs pour le parking (N°DE 007 2026)

Afin d'embellir le parking et les abords de la mairie, Geoffrey CROS a demandé un avis et un devis des pépinières Mazot pour des fleurs et végétaux. Il propose un aménagement floral et végétal à 332,18 € HT (soit 365,40 € TTC). Les périodes de fleurissement seront différents en fonction des fleurs. La plantation peut être assurée par les pépiniéristes moyennant la somme de 240,00 € HT (soit 288,00 € TTC). Le conseil municipal valide les deux devis et demande qu'une bâche et du paillage soit mis en place lors de la plantation.

4. Devis électricité Halle + Chemin et extérieur de la salle des fêtes (N°DE 008 2026)

Monsieur le Maire, suite au conseil municipal du 06 novembre et à la question posée par M. SOULHOL concernant la possibilité de changer les globes lumineux cassés se trouvant dans l'allée menant à la salle des fêtes, a fait venir la SARL ELECTROPLUS, basée à Tauriac. Un devis a donc été reçu. Tout d'abord pour l'éclairage de la Halle, il est proposé une modification du câblage afin de passer l'éclairage de la halle sur le coffret prise avec ajout d'une horloge astronomique. Monsieur le maire souhaiterait une horloge plus simple à manier que celle proposée. Ensuite, pour l'éclairage du chemin et de l'extérieur de la salle des fêtes, différents travaux sont proposés pour notamment changer l'alimentation électrique (qui est notamment gérée dans la mairie et qui serait dans la salle des fêtes) et le changement de l'éclairage extérieur. Le devis en entier est de 5 086,00 € HT (soit 6 103,20 € TTC) avec 536,00 € HT pour les travaux à la halle et le reste pour ceux à la salle des fêtes. Le conseil municipal à l'unanimité, valide le devis mais demande qu'une

horloge plus simple soit mise en place.

4. Information sur la Salle des fêtes

Un champignon a été repéré dans la grande salle des fêtes au dessus de la porte d'entrée. Un technicien passera le 06 février pour faire un diagnostic.

5. Devis remplacement d'une partie de l'évacuation en sous sol d'une maison de location (N°DE 009 2026)

Une évacuation passant en sous-sol de l'ancienne école nécessite d'être remplacée. Un devis de 512.64 € HT (soit 615.17 € TTC) a été reçu par la commune. De plus la chaudière de ce logement doit être remplacée car à chaque changement de pièces, des pièces d'occasion sont posées, n'en trouvant pas de neuves. Monsieur le maire propose de mettre à la place une pompe à chaleur. Un devis de 7 751,00 € avec 1 700,00 € de main d'oeuvre a été reçu. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis proposé pour l'évacuation, par contre pour la chaudière la décision est repoussée afin de chercher si des aides peuvent être accordées pour financer les travaux.

6. Devis SYDED pour la réalisation d'un dossier réglementaire dans le cadre d'une procédure d'autorisation des installations d'eau potable

Des courriers ont été recus de la préfecture afin de connaître « l'avancement de la protection et de la régularisation » de notre distribution d'eau potable. Monsieur le Maire a pris contact avec la présidente du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Bretenoux-Saint-Céré qui lui a conseillé de se rapprocher du SYDED qui font cette étude. Un contact a donc été pris en janvier. Nous sommes en attente d'un devis. Cette opération pourrait coûter entre 2 000,00 à 3 000,00 €.

7. Devis pour le curage des roseaux de la station d'épuration

Des entreprises, dont Véolia, sont venues pour effectuer des devis pour le curage des roseaux de la station d'épuration. Une demande a été faite pour que le devant de la station d'épuration soit nettoyé avant les travaux. Le SYDED est déjà mandaté pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux, aucun devis ne devra être accepté par le conseil municipal. C'est le SYDED qui s'en occupera.

8. Location de la salle des fêtes (N°DE 010 2026)

Monsieur le Maire propose d'officialiser des règles qui sont déjà pratiquées. Il explique que la salle des fêtes est prêtée à titre gratuit, pour les rassemblements lors des enterrements. Pareillement elle est prêtée à titre gratuit pour les candidats de la commune de Glanes aux élections. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ces propositions.

9. Cimetière : prix pour un enterrement dans le caveau communal (N°DE 011 2026)

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'officialiser la pratique courante d'enterrer, à titre gracieux, les personnes dans le caveau communal, dans le cadre d'une attente d'une sépulture définitive. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

10. Vannes de coupure d'eau route de Cornac (N°DE 012 2026)

Monsieur le maire explique à l'assemblée que dans le cadre d'un essai de fermeture du service d'eau sur la route de Cornac, il s'est aperçu que les vannes de coupures ne marchent plus. Il faudrait donc les changer. Cela coûterait 1 176 € TTC par vanne. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le changement des vannes sur ce quartier et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires.

11. Bilan financier

Un bilan financier est effectué concernant le budget 2025. Monsieur le Maire désire que les Comptes Financiers Uniques (rassemblant le Compte Administratif et le Compte de gestion pour chaque budget) soient votés lors de la prochaine assemblée. Les budgets 2026 seront votés quand à lui après les élections avec le nouveau conseil municipal. Normalement les CFU de la commune et de l'eau montreront un bénéfice en fonctionnement et en investissement, et celui de l'assainissement un bénéfice en fonctionnement et un déficit en investissement.

12. Devis pour les réfections de toitures

Concernant la réfection de la toiture de la mairie, un projet de rénovation du secrétariat l'accompagnant a déjà été présenté au conseil municipal lors des séances précédentes. Pour le logement communal aucune subvention ne pourra être obtenue. Par contre pour l'église une subvention peut être demandée à CAUVALDOR pour le petit patrimoine. Pour étoffer celle-ci, Geoffrey CROS a fait appel à une

vitrailliste pour la réparation des vitraux cassés ou endommagés. Elle viendra le 09 février en début d'après midi.

13. Toiture de la Halle

Monsieur le maire a nettoyé la toiture de la halle lors de l'enlèvement des décorations de Noël.

La séance est levée à 21h58

Président de séance
Jacques FERRAND

Secrétaire de séance
Eric AUDUBERT